

Les émissions de 1949 du bureau français

Je vous propose d'évoquer dans cet article les conditions dans lesquelles les timbres du bureau français ont été émis les 1^{er} février et 28 mars 1949.

Au début du mois de janvier 1949, les timbres suivants sont disponibles dans les officines de la poste française en Andorre.

De la série de blasons émise le 14 août 1944, il reste en vente les 10 c, 30 c, 50 c et 60 c :



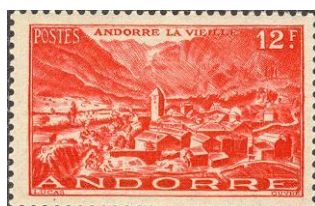
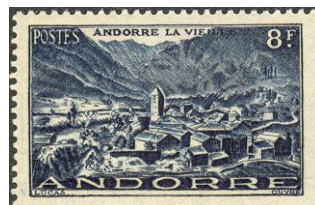
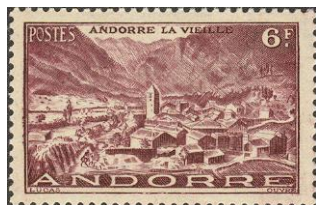
De la série des paysages émise le 6 novembre 1944, 4 valeurs sont encore proposées aux guichets :



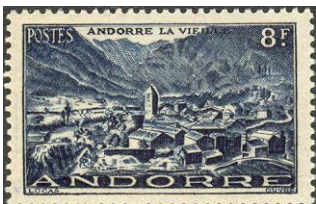
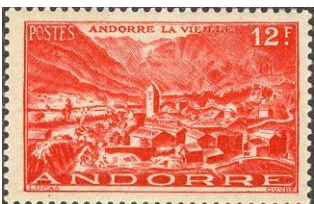
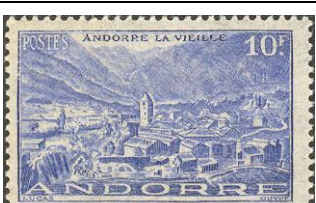
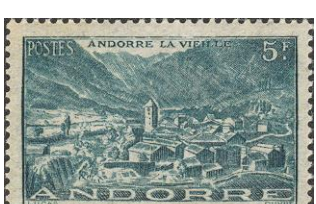
4 timbres de la série émise le 27 mai 1946 sont encore disponibles:



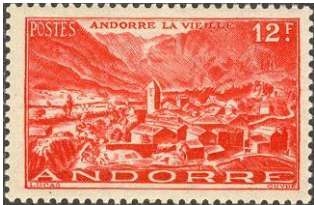
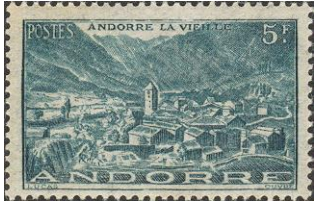
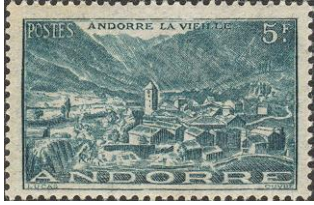
Et enfin, nous retrouvons les valeurs émises le 26 juillet et 4 décembre 1948 (8 F) :



Les tarifs postaux pour le régime intérieur changent le 6 janvier 1949. Voici comment l'utilisateur peut affranchir le plus simplement possible le courrier usuel à cette date avec les valeurs vendues aux guichets.

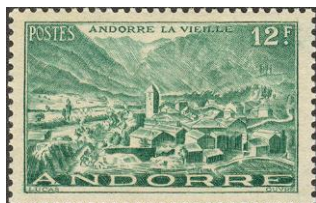
Régime intérieur - Tarif du 6 janvier 1949			
Lettre jusqu'à 20 g 15 F	 	Lettre de 21 g à 50 g 20 F	
Carte postale illustrée avec 5 mots au plus 8 F		Carte postale ordinaire ou illustrée 12 F	
Imprimé ordinaire jusqu'à 20 g 5 F		Imprimé ordinaire de 21 g à 50 g 10 F	
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 15 F + 50 F = 65 F	 	Lettre recommandée de 21 g à 50 g 20 F + 50 F = 70 F	 
Avis de réception lors du dépôt 15 F	 	Taxe d'express pour les objets à destination d'une commune pourvue d'un bureau distributeur 50 F	

Pour le régime étranger, c'est le tarif postal du 1^{er} décembre 1948 qui s'applique.

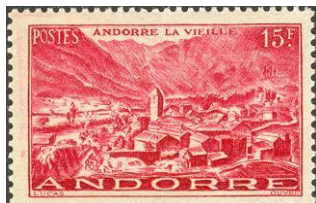
Régime étranger - Tarif du 1 ^{er} décembre 1948			
Lettre jusqu'à 20 g 25 F		Lettre de 21 g à 40 g 40 F	
Carte postale ordinaire 15 F	 	Carte postale assimilée aux imprimés 5 F	
Imprimé par 50 g 5 F		Imprimé de 51 g à 100 g 10 F	
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 25 F + 35 F = 60 F	 	Lettre recommandée de 21 g à 40 g 40 F + 35 F = 75 F	 
Avis de réception lors du dépôt 25 F		Taxe d'express 50 F	

Ces modifications récentes des tarifs postaux induisent, compte tenu des timbres disponibles à la vente, l'utilisation de combinaisons de timbres pour certains tarifs très usités, notamment la lettre jusqu'à 20 grammes pour la France. Par ailleurs, certaines valeurs, destinées au régime étranger, ne sont pas de la couleur recommandée par l'Union Postale Universelle.

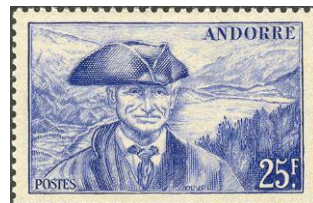
En conséquence, la poste française met en vente le mardi 1^{er} février 1949 les 3 timbres ci-dessous :



Carte postale intérieur



Carte postale étranger



Lettre simple étranger

Ces timbres sont imprimés les 11, 12 et 13 janvier 1949. Le 12 F vert fait ensuite l'objet de plusieurs retirages entre 1950 et 1953.

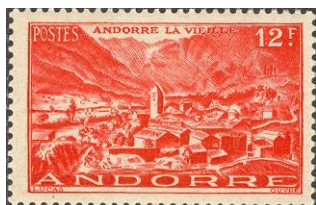
Il existe quelques enveloppes premier jour comportant ces 3 timbres :



Lettre pour Hailsham (Grande-Bretagne) en date du 1^{er} février 1949

Pièce présentée en quatrième de couverture du bulletin n° 97 de l'Andorran Philatelic Study Circle reproduite avec l'aimable autorisation du rédacteur en chef de la revue, M. Alec JACQUES

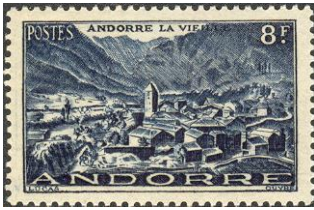
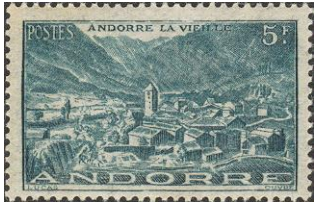
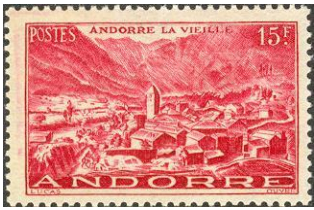
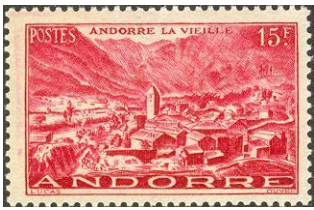
Les trois valeurs suivantes sont retirées de la vente le 31 janvier 1949 au soir :



Dans le régime intérieur, le 12 F vert remplace le 12 F rouge, pour lequel un risque de confusion existe avec le nouveau 15 F rouge.

Dans le régime étranger, suite au changement de tarif du 1^{er} décembre 1948, le 12 F rouge est remplacé par le 15 F rouge et le 18 F bleu par le 25 F bleu. Le 25 F rouge, quant à lui, devient inutile suite à l'émission du 25 F bleu.

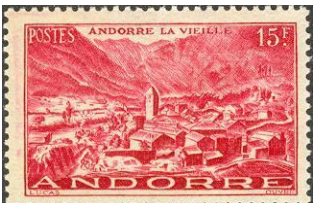
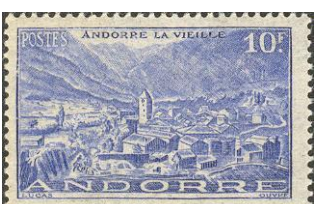
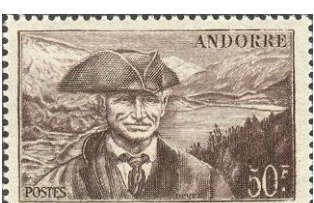
L'émission de ces trois nouveaux timbres simplifie l'envoi des courriers dans le régime intérieur :

Au 1^{er} février 1949 - Régime intérieur - Tarif du 6 janvier 1949			
Lettre jusqu'à 20 g 15 F		Lettre de 21 g à 50 g 20 F	
Carte postale illustrée avec 5 mots au plus 8 F		Carte postale ordinaire ou illustrée 12 F	
Imprimé ordinaire jusqu'à 20 g 5 F		Imprimé ordinaire de 21 g à 50 g 10 F	
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 15 F + 50 F = 65 F	 	Lettre recommandée de 21 g à 50 g 20 F + 50 F = 70 F	 
Avis de réception lors du dépôt 15 F		Taxe d'express pour les objets à destination d'une commune pourvue d'un bureau distributeur 50 F	

A l'exception de la lettre recommandée, un timbre suffit pour affranchir la totalité des tarifs postaux les plus utilisés.

L'application du tarif intérieur du 6 janvier 1949 conduit à une particularité quant au tarif de la taxe de recommandation. Celle-ci s'élève à 50 F alors qu'elle fixée à 35 F pour l'étranger. Le montant de la lettre recommandée pour la France est donc supérieur (65 F) à celui pour l'étranger (60 F). Cette anomalie sera corrigée le 1^{er} juillet 1949, le tarif de la taxe de recommandation intérieure étant ramené à 50 F.

Les envois dans le régime étranger sont grandement facilités :

Au 1^{er} février 1949 - Régime étranger - Tarif du 1^{er} décembre 1948			
Lettre jusqu'à 20 g 25 F		Lettre de 21 g à 40 g 40 F	
Carte postale ordinaire 15 F		Carte postale assimilée aux imprimés 5 F	
Imprimé par 50 g 5 F		Imprimé de 51 g à 100 g 10 F	
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 25 F + 35 F = 60 F	 	Lettre recommandée de 21 g à 40 g 40 F + 35 F = 75 F	 
Avis de réception lors du dépôt 25 F		Taxe d'express 50 F	

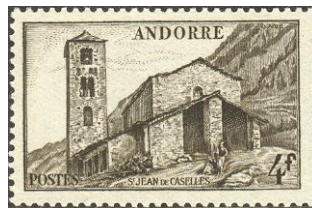
Il convient de noter que le 15 F rouge est utilisé dans deux usages distincts, d'une part, dans le tarif de la carte postale pour l'étranger (il est dans cet emploi de la couleur recommandée par l'UPU) et d'autre part, dans le tarif de la lettre jusqu'à 20 g pour la France, la poste française n'ayant pas souhaité détenir simultanément deux timbres à 15 F de couleurs différentes.

De même, un seul timbre (le 5 F vert) est utilisé pour l'affranchissement des imprimés dans les deux régimes, pour l'étranger (dans la couleur recommandée par l'UPU) et pour la France.

Le 28 mars 1949, la poste française émet 4 nouveaux timbres. Il s'agit simplement de remplacer les 1 F, 4 F, 5 F et 8 F en usage par de nouvelles figurines.



Valeur complémentaire



Imprimé en nombre intérieur



Imprimé intérieur et étranger



Carte postale intérieure
5 mots au plus

Le 1 F est remplacé par un timbre de petit format au type blason. Le 5 F change de sujet et passe d'un vert terne à un joli vert-citron.

Le timbre à 8 F existant est d'une couleur extrêmement sombre. Le nouveau, brun-acajou, est de très belle facture. Par ailleurs, les oblitérations s'y voient beaucoup mieux et facilitent le contrôle des agents des postes.

Quant au 4 F, son utilisation principale à la date de l'émission est l'envoi d'imprimés en nombre. Cet usage, réservé généralement à l'envoi de publicités en masse, est pratiquement inexistant en Andorre où le port intérieur est gratuit. Il finit néanmoins par trouver une utilité en paire sur les cartes postales pour la France et surtout, pour épuiser le stock, il est accompagné du 1 F dans le cadre de l'envoi en nombre de cartes postales publicitaires au tarif imprimé (5 F) en décembre 1949 et novembre 1950.

Il existe également quelques enveloppes premier jour comportant ces 4 timbres :



Lettre pour la Seo d'Urgel (Espagne) en date du 28 mars 1949

Les anciennes valeurs à 1 F, 4 F, 5 F et 8 F sont donc retirées de la vente. La poste française retire également le même jour 2 des timbres au type blason émis en 1944 ainsi que le 3 F émis en 1944 et le 6 F émis en 1948.



Un arrêté du ministère des finances du 20 mars 1947 prévoit, à compter du 1^{er} mai 1947, l'arrondissement au franc des recettes et des dépenses. Les tarifs postaux suivent cette règle et les timbres aux faciales inférieures à 1 F deviennent, pour la plupart d'entre eux, inutiles. Il est donc logique de retirer les 30 c et 60 c. Le 10 c et 50 c sont conservés puisqu'ils peuvent être encore utilisés pour l'envoi de journaux.

Le 1 F est probablement remplacé par un timbre de petit format pour des raisons économiques. Les 3 F et 6 F n'ont plus vraiment d'utilité postale et les 4 F, 5 F et 8 F sont remplacés par de nouvelles valeurs de même faciale et de sujet différent.

Le 28 mars 1949, au vu des nouvelles émissions et des retraits de timbres effectués, les valeurs suivantes sont disponibles aux guichets :

De la série de blasons émise le 14 août 1944, il reste en vente les 10 c et 50 c :



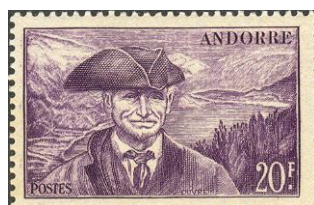
De la série des paysages émise le 6 novembre 1944, 2 valeurs sont encore proposées aux guichets :



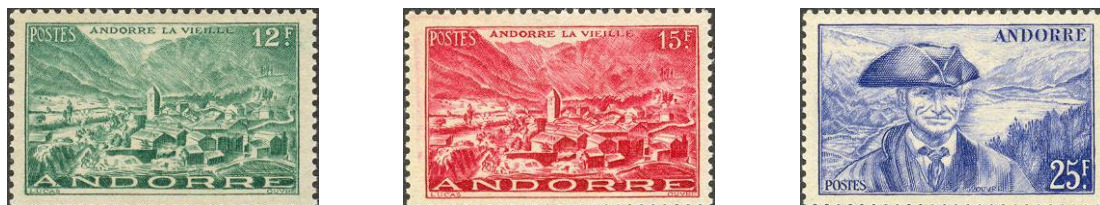
2 des timbres de la série émise le 27 mai 1946 sont encore disponibles :



Seul le 20 F de la série émise le 26 juillet 1948 est toujours présent :



Et bien évidemment, Les timbres du 1^{er} février 1949 :



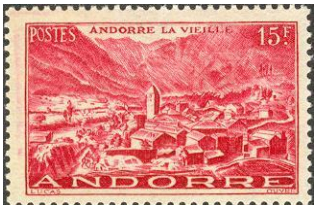
Et du 28 mars 1949 :



A l'exception du premier timbre de poste aérienne d'Andorre d'une faciale de 100 F qui sera émis le 10 février 1950, aucune modification du panel de timbres disponible ne sera effectuée avant le 9 juillet 1951, suite à la modification du tarif étranger du 1^{er} mai 1951.

Le tarif intérieur subit quelques modifications à la marge les 1^{er} juillet 1949 (taxe de recommandation intérieur) et 8 décembre 1951 (lettres lourdes et journaux), mais Il faut attendre le 1^{er} juillet 1957, soit pratiquement 8 ans et demi, pour qu'il soit revu en profondeur.

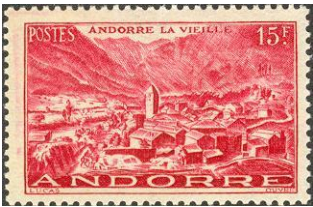
A la date du 28 mars 1949, les affranchissements usuels s'effectuent ainsi qu'il suit dans le régime intérieur :

Au 28 mars 1949 - Régime intérieur - Tarif du 6 janvier 1949			
Lettre jusqu'à 20 g 15 F		Lettre de 21 g à 50 g 20 F	
Carte postale illustrée avec 5 mots au plus 8 F		Carte postale ordinaire ou illustrée 12 F	
Imprimé ordinaire jusqu'à 20 g 5 F		Imprimé ordinaire de 21 g à 50 g 10 F	
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 15 F + 50 F = 65 F	 	Lettre recommandée de 21 g à 50 g 20 F + 50 F = 70 F	 
Avis de réception lors du dépôt 15 F		Taxe d'express pour les objets à destination d'une commune pourvue d'un bureau distributeur 50 F	

Comme indiqué précédemment, le tarif de la taxe de recommandation intérieure est ramené de 50 F à 35 F à compter du 1^{er} juillet 1949. A cette date, la lettre recommandée pour la France jusqu'à 20 grammes est fixée à 50 F (15 F + 35 F) et à 55 F (20 F + 35 F) pour la lettre de 21 grammes à 50 grammes.

Cela permet l'utilisation du 50 F brun seul dans le premier cas et de la composition 50 F brun + 5 F vert-citron dans le second cas.

Et dans le régime étranger :

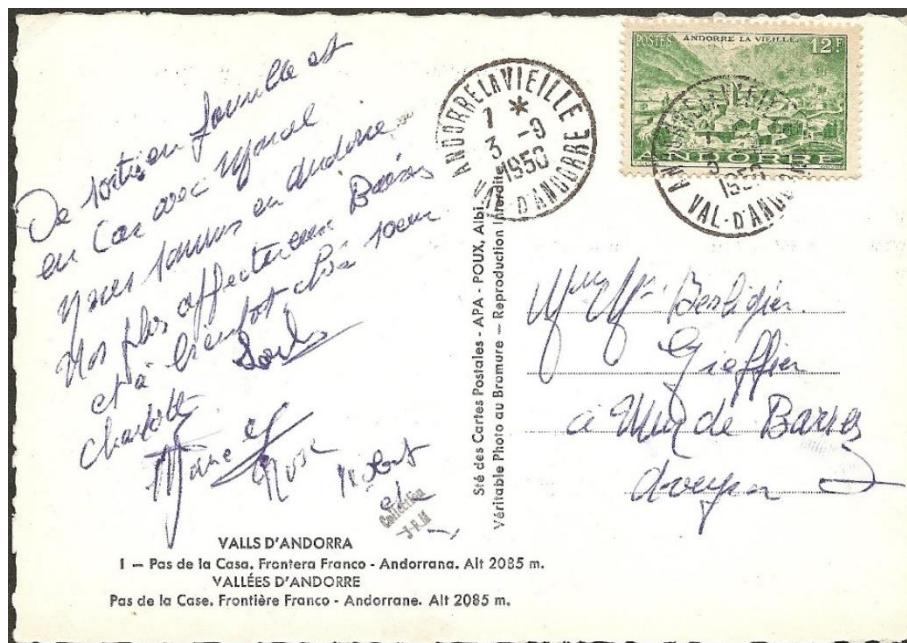
Au 28 mars 1949 - Régime étranger - Tarif du 1 ^{er} décembre 1948			
Lettre jusqu'à 20 g 25 F		Lettre de 21 g à 40 g 40 F	
Carte postale ordinaire 15 F		Carte postale assimilée aux imprimés 5 F	
Imprimé par 50 g 5 F		Imprimé de 51 g à 100 g 10 F	
Lettre recommandée jusqu'à 20 g 25 F + 35 F = 60 F	 	Lettre recommandée de 21 g à 40 g 40 F + 35 F = 75 F	 
Avis de réception lors du dépôt 25 F		Taxe d'express 50 F	

Les valeurs émises en février et mars 1949 sont retirées le 8 juillet 1951, pour les 4 F brun-noir, 5 F vert-citron, 15 F rouge et 25 F bleu, et le 14 février 1955, pour les 1 F bleu, 8 F brun-rouge et 12 F vert.

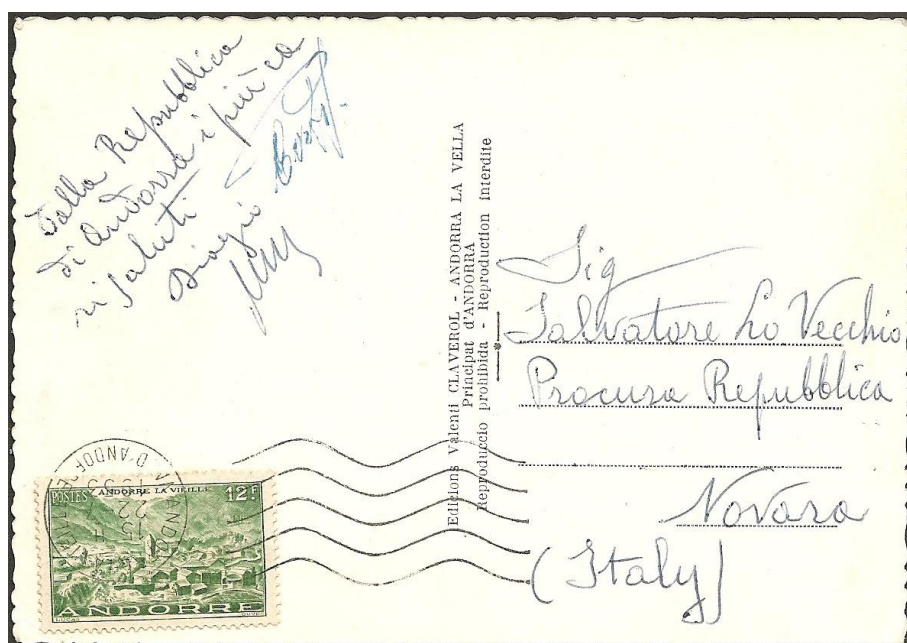
La période d'utilisation de ces timbres sur courrier est donc relativement longue. Par conséquent, Il n'est pas difficile de trouver un grand nombre de plis où ils sont utilisés seuls ou en composition.

Je vous en présente quelques exemplaires ci-après.

Le 12 F vert



Carte postale ordinaire ou illustrée pour Mur de Barrez (France) en date du 3 septembre 1950
Tarif du 6 janvier 1949 = 12 F

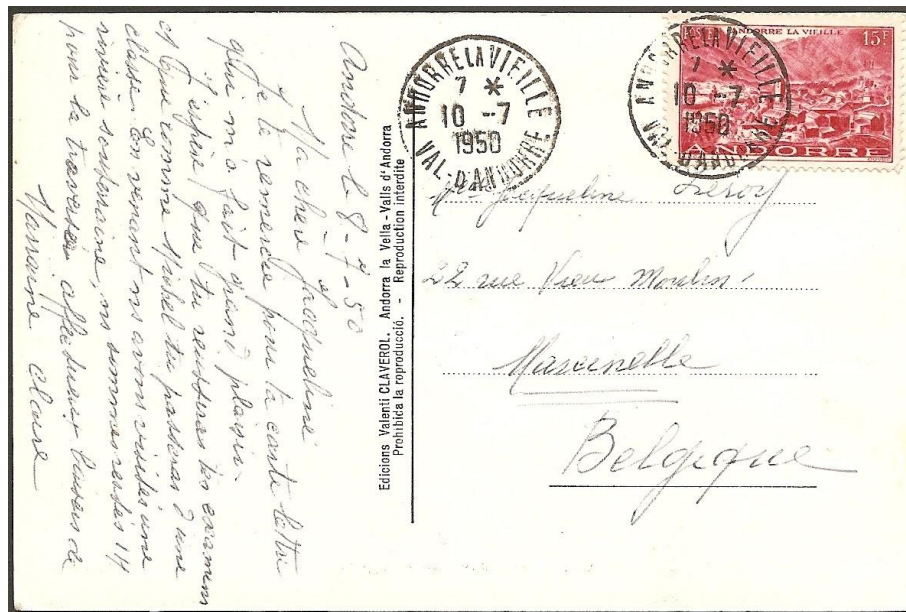


Carte postale ordinaire pour Novara (Italie) en date du 22 juillet 1953

A compter du 1^{er} juin 1950, le tarif des cartes postales ordinaires ou illustrés et des lettres jusqu'à 100 g pour l'Italie et la République de Saint-Marin est aligné sur celui du régime intérieur

Tarif du 6 janvier 1949 = 12 F

Le 15 F rouge



Carte postale ordinaire pour Marcinelle (Belgique) en date du 10 juillet 1950
Tarif du 1^{er} décembre 1948 = 15 F



Lettre pour Lyon (France) du 20 mai 1949
Tarif du 6 janvier 1949 = 15 F (lettre jusqu'à 20 g)

Le 25 F bleu



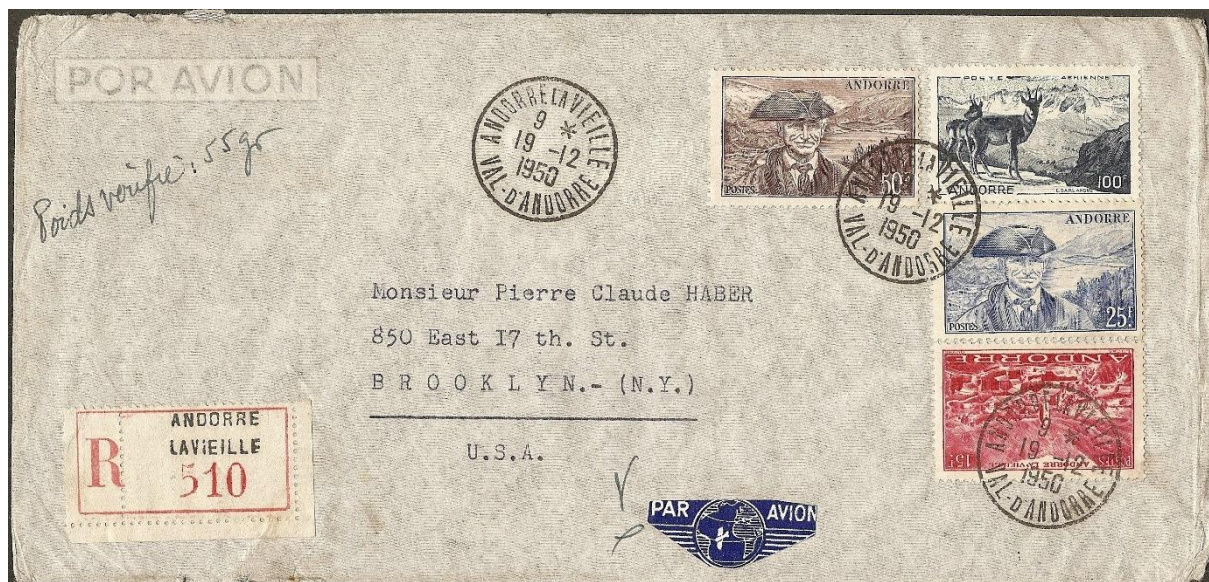
Lettre recommandée par avion pour Toledo (Etats-Unis) du 4 juin 1949

Lettre jusqu'à 20 g - Tarif du 1^{er} décembre 1948 = 25 F

Taxe de recommandation – Tarif du 1^{er} décembre 1948 = 35 F

Surtaxe aérienne pour l'Amérique du Nord – Tarif du 1^{er} décembre 1948 = 18 F pour 5 g

Total = 25 F + 35 F + 18 F = 78 F



Lettre recommandée par avion pour Brooklyn (Etats-Unis) du 18 décembre 1950

Tarif du 1^{er} décembre 1948 = 25 F (lettre jusqu'à 20 g) et 15 F par 20 g en plus

Tarif du 1^{er} décembre 1948 = 35 F (Taxe de recommandation)

Surtaxe aérienne pour l'Amérique du Nord – Tarif du 15 mai 1950 = 23 F pour 5 g

Pour une lettre de 25 g - Total = 25 F + 15 F + 35 F + 5 x 23 F = 190 F

Le poids réel de l'enveloppe est de 25 g au lieu de 55 g comme indiqué sur l'enveloppe

Le 1 F bleu



Carte postale ordinaire pour Swinton (Grande-Bretagne) en date du 8 août 1950
Tarif du 1^{er} décembre 1948 = 15 F



Carte postale illustrée avec 5 mots au plus pour Apt (France) en date du 16 août 1950
Tarif du 6 janvier 1949 = 8 F



Imprimé pour Alger (Algérie) en date du 9 novembre 1950

Tarif du 6 janvier 1949 = 5 F

Les imprimés publicitaires IONYL envoyés en France métropolitaine sont très courants,
ceux pour l'Algérie beaucoup plus rares

Le 4 F brun-noir



Lettre pour Paris (France) du 10 juin 1950

Tarif du 6 janvier 1949 = 15 F (lettre jusqu'à 20 g)

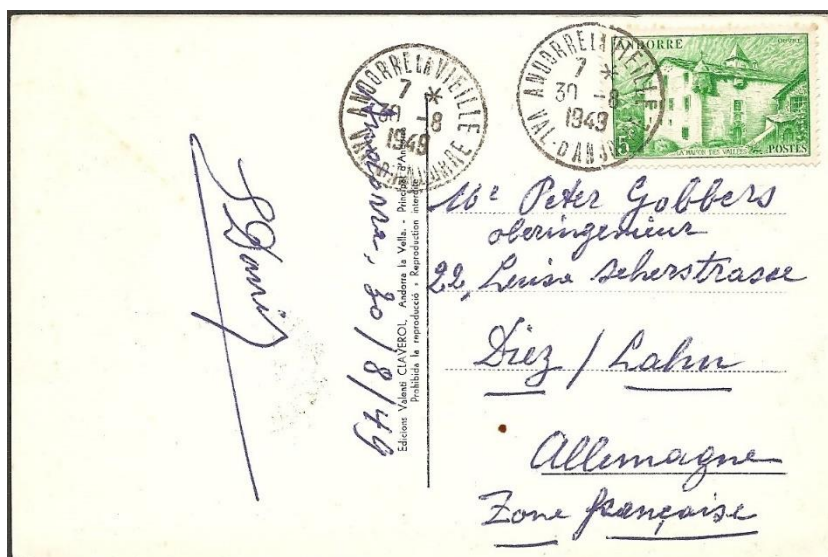


Carte postale illustrée avec 5 mots au plus pour Soissons (France) en date du 22 août 1950
 Tarif du 6 janvier 1949 = 8 F

Le 5 F vert-citron



Lettre pour Marseille (France) du 13 mars 1950
 Tarif du 6 janvier 1949 = 15 F (lettre jusqu'à 20 g)



Carte postale assimilée aux imprimés pour Diez sur Lahn (Allemagne) en date du 30 août 1949

Tarif du 1^{er} décembre 1948 = 5 F

La carte porte encore la mention « zone française »

alors que la République Fédérale Allemande a été créée le 24 mai 1949



Imprimé pour Dresde (Allemagne) en date du 23 juin 1950

Tarif du 1^{er} décembre 1948 = 5 F

L'expéditeur indique « zone soviétique » alors que Dresde est en République Démocratique Allemande qui a été créée le 7 octobre 1949

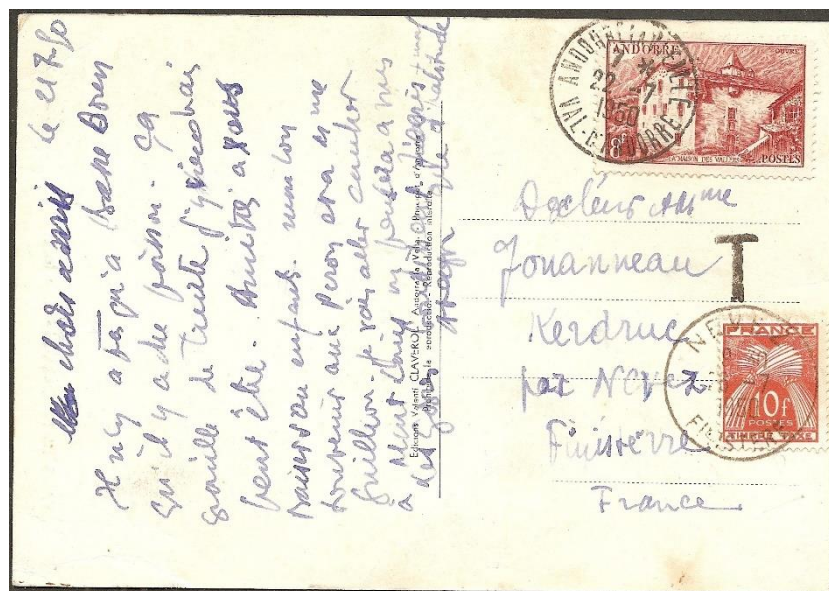
Le 8 F brun-rouge



Carte postale illustrée avec 5 mots au plus
pour Marolles en Hurepoix (France) en date du 30 juillet 1949
Tarif du 6 janvier 1949 = 8 F



Carte postale ordinaire ou illustrée pour Clelles-en-Trièves (France) en date du 20 août 1949
Tarif du 6 janvier 1949 = 12 F



Carte postale ordinaire ou illustrée pour Kerdruc-Nével (France) en date du 22 juillet 1950
 Tarif du 6 janvier 1949 = 12 F

Carte postale sous-affranchie (8 F au lieu de 12 F)
 taxée au double de l'affranchissement manquant ($12\text{ F} - 8\text{ F} = 4\text{ F} - 4\text{ F} \times 2 = 8\text{ F}$)
 Taxe portée au minimum de perception = 10 F (Tarif du 6 janvier 1949)

Utilisation du timbre-taxe de France au type « Gerbes » de 10 F de faciale
 Oblitéré le 26 juillet 1950 par le TAD de Nével (Finistère)



Lettre pour Chavornay (Suisse) du 20 février 1951
 Tarif du 1^{er} décembre 1948 = 40 F (lettre de 21 g à 40 g)